

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 2 septembre 2018

Lignerolle	10 h 00	Culte vitrail à La Bessonnaz. A. Gelin.
Valeyres-sous-Rances	10 h 00	Culte. Baptême. Cène. T. Rakotoarison.
Grandson	10 h 00	Culte. Apéritif. F. Lemrich.
Champagne	10 h 00	Culte. J.-N. Fell.
Montagny-près-Yverdon	10 h 00	Culte. Cène. A.-C. Rapin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

Dimanche 2 septembre 2018

Messe à 10h00 à la salle des Fêtes de Baulmes (Fête italienne)

L'accès au refuge de la Tourbière est néanmoins possible par le chemin des Esserts.

Nous vous prions par avance de nous excuser pour ces désagréments et vous remercions de votre compréhension.

TRAVYS SA



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Avis d'enquête publique N° 2018-2042

Commune: Champvent

Propriétaires: Burgat Etienne et Priscille, rue du Centre 8, 1443 Essert-sous-Champvent

Requérant/Auteur des plans: 3B Architecture SA, rte du Chasseral 8, 1470 Estavayer-le-Lac

Promettant acquéreur: ---

Coordonnées: 2534750/1182680

Parcelle N°: 1029

ECA N°: ---

CAMAC N°: 179233

Nature des travaux-description de l'ouvrage:

Construction d'une villa familiale avec couvert à voiture

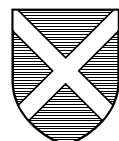
Adresse de l'ouvrage: Essert-sous-Champvent

Dérogations requises: Art. 7 (distance à la limite du garage), application de l'article 46 du RPGA

Le dossier peut être consulté au greffe municipal de la Commune de Champvent, Grand Rue 8, du **01.09.2018 au 30.09.2018.**

Délai d'opposition: 30.09.2018

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles 2018

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

TIRS À 300 M

Mercredi 29 août 2018 de 18h00 à 20h30

TIR MILITAIRE

Mercredi 5 septembre 2018 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Samedi 22 septembre 2018 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 29 septembre 2018 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 6 octobre 2018 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 13 octobre 2018 de 13h30 à 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 20 octobre 2018

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tir + mise en ordre

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Autorisation

Propriétaire: Sueur Serge, rue du Major Davel 12, 1446 Baulmes, tél. 079 644 60 29, serge.sueur@cff.ch

Parcelle en PPE ou copropriété: Non

Situation du bâtiment: Rue du Major Davel 12

Parcelle N°: 191

Surface: 645

Travaux envisagés: Modification à la construction des garages, permis de construire N° 05/2016

Description des travaux: Construction d'un seul garage au lieu de trois avec deux portes au lieu de trois

Dimensions de la construction projetée: 1011 x 597 cm, sans modification

Distances aux limites: Domaine privé 200 cm, domaine public 852 cm

Zone: Villas

La Municipalité

Reconstruction du passage inférieur de Forel au-dessus de Baulmes

TRAVYS va procéder au remplacement du passage inférieur de Forel au-dessus de Baulmes. Cet ouvrage a été construit en 1893. Le tablier en construction métallique va être remplacé par une auge en béton armé. Les culées d'origine seront conservées et adaptées.

Ces travaux nécessitent:

la fermeture de la route de la Tourbière ou route de Forel
 et ceci

du mercredi 29 août au vendredi 2 novembre 2018



**VALEYRES
 SOUS
 RANCES**

Avis à tous les agriculteurs

Par la présente, nous vous informons que des travaux de réfection du chemin N° 8 Be sur Orbe et Valeyres-sous-Rances débuteront **dès le 27 août 2018.**

Le chemin sera fermé pendant 5-6 semaines.

Merci d'en prendre note.

La Municipalité



VUGELLES LA MOTHE

Demande de permis de construire (P)

Commune: Vugelles-La Mothe
Compétence: (ME) Municipale Etat
CAMAC N°: 180795
Parcelle N°: 92
Coordonnées (E/N): 2533854/1185862
Situation: Creux Bleu
Nature des travaux: Construction nouvelle
Description de l'ouvrage: Création d'un chemin à mobilité douce avec passerelle
Propriétaire, promettant, DDP: Commune de Vugelles-La Mothe
Auteur des plans: Jeckelmann Adrien et Corday Benoît
Demande de dérogation: Dérogation selon LVLFO art. 27
Particularités: Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré: 3
 Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
 L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir
 Enquête publique ouverte **du 25.08.2018 au 23.09.2018.**
 Le dossier est déposé au greffe et peut être consulté sur demande durant le délai d'enquête.
Délai d'opposition: 24.09.2018

La Municipalité



L'ABERGEMENT

Stand de tir Tirs militaires

Judi 30 août 2018

Derniers tirs militaires de 17h30 à 20h00

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport !

Merci de respecter les sécurités mises en place !

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

A louer à Baulmes de suite ou à convenir

Appartement récent de 4 pièces + grande mezzanine

Au 3^e étage, cuisine agencée,
2 salles de bains, machine à laver,
séchoir, cave, 2 places de parc,
grand balcon, jardin

Fr. 1'500.- + Fr. 200.- acpte chauffage

Renseignements: 079 648 75 71

AÎNES DE BAULMES - RANCES - VALEYRES S/RANCES VUITEBŒUF - PENEY

**Judi 6 septembre 2018 dès 11 h 30
à la grande salle de VUITEBŒUF**

SOUPE AUX POIS

Prix: Fr. 25.- par personne (boissons comprises)

Prière de s'inscrire **jusqu'au lundi 3 septembre 2018** soit auprès de Bluette Caillet 024 459 14 27, Mary-France Martinet 024 459 22 36 ou Lucette Barbier 024 459 20 20 (aux heures des repas).

Les bénévoles

120^e anniversaire Stand de tir - Rances

A cette occasion, la société du

Tir Sportif



Rances

invite cordialement la population à un **APÉRITIF OFFERT**

Samedi 8 septembre 2018, dès 11 h 00, au stand

A midi:

Jambon à l'os et gratin dauphinois (ou salade, selon météo)
à prix de Fr. 15.- par personnes, dès 10 ans.

Repas sur inscription au N° 079 252 86 45 / 079 413 43 24

Délai au: 01.09.2018

Les membres de la Société se réjouissent de vous accueillir

La Tour de Baulmes

ouvre ses portes à

la Journée du Patrimoine



**le samedi 1^{er} septembre 2018
de 10 h 00 à 16 h 00**

Au programme:

Visites guidées - Pêche miraculeuse et dessins pour les enfants
Minestrone, pain, fromage, vin, boissons et gâteaux

Le thème de cette journée: **SANS FRONTIÈRES**



Baulmes en fête

A l'occasion des 30 ans du jumelage

Vendredi 7 septembre Bourguignonne géante dès 19h00 à la salle des Fêtes. Fr. 8.- les 100 grammes.

Samedi 8 septembre Arrivée du rallye et des Montois à 11 h00 à l'Hôtel de Ville, verrée offerte
Broche à midi à la salle des Fêtes - Joutes humoristiques dès 13h30 au stade Sous-Ville
Apéritif offert à 18h 15 à la salle des Fêtes suivi d'un buffet chaud/froid
Participation du chœur d'hommes, de la fanfare et du théâtre pour l'animation de la soirée
Stand de tir à 50 mètres ouvert tout l'après-midi pour visite et initiation

Dimanche 9 septembre Brunch dès 9h00 à la salle des Fêtes

Ouvert à tous, venez nombreux partager ces moments festifs et faire honneur aux 70 Montois qui feront le déplacement!

Prix des repas (sans inscription): Fr. 15.-/adulte et Fr. 5.-/enfant par repas, sauf le vendredi soir
Organisé par la Commune de Baulmes avec l'aide des sociétés du village



Ecrivain public
Lettres Retrouvées
Ria Matile
Chemin Sous-Bois 1 -1435 Essert-Pittet
077 452 80 19
lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !
Dans votre région, votre écrivain public...
... prépare votre courrier, discours ou poème;
... corrige votre document ou le réécrit;
... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

CERUTTI MAÇONNERIE

1422 Grandson

Rénovations - Aménagements
Façades - Travaux intérieurs

CONSEIL ET DEVIS GRATUITS
Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26



OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie


Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans à votre service

www.solcreations.ch
021 887 74 30
024 426 07 26

Après CLAQUETTISTE

L'école de Fabrice Martin ouvre à
Baulmes



- Claquettes
- Hip-Hop
- Lindy-Hop

Nouveaux cours dès septembre:
Mercredi 13h30 Claquettes enfant
Lundi 18h30 Claquettes adulte
Mercredi 14h30 Hip-Hop enfant

Renseignements :
info@planet-dance.ch
<https://planet-dance.ch>

Planet Dance Martin
Rue Centrale 27 bis
1003 Lausanne
079-969-44-06
Réponse téléphonique: Lun-ven 18h00-20h30

Perusset

Grand'Rue 22
1446 Baulmes
boucherieperusset.ch
T 024 459 14 02



Actions de la semaine

Ribes de porc marinés à Fr. 33.—/kg
Saucisse à rôtir à Fr. 19.—/kg

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - mэрule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



Badermétaux Sàrl

Votre spécialiste en gestion des déchets

Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3
1445 VUIEBCEUF

Fixe: +41 24 459 25 75

Fax: +41 24 459 25 76

Mobile: +41 79 206 52 37

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch

Tour de Jeunesse à Champvent

Samedi 1^{er} septembre 2018

au terrain de foot de Champvent

11 h 00 Inscriptions tournois de pétanque en doublette
Fr. 20.— par équipe

13 h 00 Début des tournois

Souper paëlla dès 19 h 30

Inscriptions sur place: Fr. 20.— par personne / Fr. 10.— jusqu'à 12 ans



GRILLADES TOUTE LA JOURNÉE

Organisé par la Jeunesse de Champvent

Ecusson Vaudois

Hôtel - Restaurant - Pizzeria

Ouvert du mardi au samedi

Denise et Alain

1439 Rances

Tél. 024 426 99 90 - Fax 024 426 99 92

www.ecusson-vaudoisrances.ch

info@ecusson-vaudoisrances.ch

Venez déguster
nos célèbres taquets!

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Nous sommes en VACANCES

du 26 août au 10 septembre 2018 inclus

NOS NOUVEAUTÉS

Entrecôte Rancignolette et escalopine de veau au citron



VOTATION FÉDÉRALE DU 23 septembre 2018

1. **Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]» qui a été retirée)**
2. **Initiative populaire du 26 novembre 2015 «Pour les denrées alimentaires saines et produits dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»**
3. **Initiative populaire du 30 mars 2016 «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous»**

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 20 juin 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 25 avril 2018
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le **dimanche 23 septembre 2018** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégréées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

**Transfert au canton –
Commande du matériel de réserve**

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisse et étrangers) pour le **jeudi 9 août 2018 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Section des droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 23 septembre 2018 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard le vendredi 14 septembre 2018**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 21 septembre 2018 à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 27 et le 31 août 2018**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 21 septembre 2018 à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 21 septembre 2018**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 41 55 ou 021 316 44 46).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 6 août 2018** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2018.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean